



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par Jenny KAURIN
03.80.68.50.18. ou 50.20.
jenny.kaurin@culture.gouv.fr
Références : JK/PT/2021/ 1170

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DDT de la Nièvre
2 Rue des Pâtis – BP 30069
58020 NEVERS CEDEX

À l'attention de Madame Nathalie DENIAUX

Dijon, le **17 MAI 2021**

REÇU LE

19 MAI 2021

DDI-SAG-UDSP

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

Références : CLAMECY (NIEVRE), La Rochette
PC 058 079 21 A0003
CLAMECY (NIEVRE), La Bagatelle
PC 058 079 21 A0002
SURGY (NIEVRE), Les Laines – Les Petits Noyers
PC 058 282 21 C0002
SURGY (NIEVRE) – Les Laines – Sous les Vignes
PC 058 282 21C0001
Vos courriers du 29 avril 2021
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis les dossiers d'aménagement visés en référence afin que j'évalue leur impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 29 avril 2021.

Après examen de ces dossiers, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des
affaires culturelles, et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON